

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté, Égalité, Fraternité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE ROMANS**

SEANCE DU 18 JUIN 2024

Délibération n° DELI2024_042

Le nombre de conseillers en exercice est de 39

Présents : 26

Procurations : 7

Absents : 6

Le mardi 18 juin 2024 à 18 h 30, le Conseil Municipal, convoqué à domicile et par écrit le 12 juin 2024, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène THORAVAL, Maire.

Présents :

Philippe LABADENS, Edwige ARNAUD, Laurent JACQUOT, Nathalie LENQUETTE, Etienne-Paul PETIT, Florence MAIRE, Nadia OUTREQUIN, Jean-Paul CROUZET, Raphaëlle DESGRAND, Jérémy BEDOUIN, Marie-Josèphe BOSSAN PICAUD, Marie-Claude FOULHOUX, Annie-Claude COCOUAL, Stephan MARGARON, Christine MANCA, David ROBERT, Thibaud THUMY, Linda HAJJARI, Ludovic GUIGAL, Philippine GAULT, Kristofer BANC, Joseph GUINARD, Alain VILLARD, Isabelle PAGANI, Yasmina BOYADJIAN, Valentin ROBERT

Procurations :

Nathalie BROSSE à Philippe LABADENS, Damien GOT à Jean-Paul CROUZET, Jeanine TACHDJIAN à Nadia OUTREQUIN, Berthe FACCHINETTI à Marie-Claude FOULHOUX, Alexandre CORTOT à Florence MAIRE, Thomas HURIEZ à Joseph GUINARD, Amèle BOUALOUANI à Isabelle PAGANI

Absents :

Marie-Hélène THORAVAL, Amanda CLOUZEAU, Anthony COURBON, Elise REY-JACQUOT, Magda COLLOREDO BERTRAND, Rachida KHIATI

Secrétaire de séance : Thibaud THUMY

Objet : Budget principal : compte administratif 2023

Rapporteur : Philippine GAULT

Séance du 18 juin 2024

Service : Direction commune des finances
Délibération n° DELI2024_042
Commission : Administration et finances
Objet : Budget principal : compte administratif 2023
Rapporteur : Philippine GAULT

Vu les articles L2121-29 et L1612-12 du Code général des collectivités territoriales ;

Il est exposé au conseil municipal :

A l'issue de l'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, l'article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune.

Les réalisations de l'exercice 2023 pour le budget principal se présentent de la manière suivante (opérations réelles et d'ordres) :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes 2023	54 480 012,24	24 328 798,71
Dépenses 2023	47 726 617,79	27 205 401,06
Résultat 2023	6 753 394,45	- 2 876 602,35
Résultat reporté 2022	9 505 838,74	- 3 469 914,23
Résultat cumulé 2023	16 259 233,19	- 6 346 516,58

Le compte administratif rend compte de l'exécution budgétaire et retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées sur l'année 2023 de l'année écoulée et détermine le résultat d'exécution pour la section de fonctionnement et d'investissement

I. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

1.1 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

En préambule, il apparaît indispensable de rappeler que l'année 2023 a connu un contexte inflationniste toujours très prégnant. Les prix à la consommation ont augmenté en moyenne de 4,9 % en 2023 en France. Il s'agit du deuxième taux d'inflation le plus élevé depuis 1991, après 2022 (+ 5,2 %). L'inflation moyenne en France a donc demeuré, en 2023, à un niveau proche de celui de 2022.

Le total des dépenses de gestion, à hauteur de 37,67 M€, augmente de + 1,83 M€ par rapport à 2022. Cette hausse de 4,8 % est donc proche de l'inflation et même légèrement inférieure en dépit de l'impact des prix de l'énergie.

Cette variation doit être appréhendée à travers l'analyse des principaux postes de dépenses :

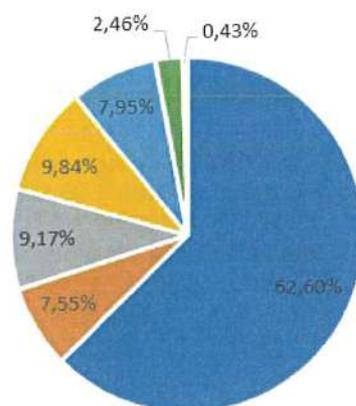
Les charges à caractère général expliquent une bonne part des augmentations. Elles correspondent aux hausses de charges externes sur les dépenses effectuées en direct pour financer le coût des services publics. Ces charges avaient connu entre 2021 et 2022 une progression significative + 1,43 M€, provenant essentiellement de la hausse très importante des coûts énergétiques en lien avec l'inflation. Elles connaissent une hausse de 637 k€ entre 2022 et 2023. Cette évolution doit elle aussi être rapprochée du contexte inflationniste évoqué en amont. Sur le volet énergie, la progression de plus de 300 k€ intervient en dissonance avec la baisse constatée des consommations. Ainsi, les efforts réalisés au travers du plan de sobriété énergétique ont permis d'amortir la hausse générale de ce chapitre.

Les charges de personnel : la variation de +0.9 M€ constitue l'autre composante principale de la hausse des dépenses de gestion courante. Cette progression, attendue et budgétisée, est due à plusieurs facteurs. D'une part, les frais de personnel s'accroissent en raison de phénomènes conjoncturels tels l'augmentation du point d'indice dont les effets se prolongeront sur 2024 puisque les progressions des deux années ont eu lieu en juillet, l'indexation régulière du SMIC complète ce contexte inflationniste. D'autre part, la masse salariale s'accroît du fait du glissement vieillesse technicité ainsi que les mesures sociales décidées afin de compenser l'inflation avec la prime de pouvoir d'achat, l'intéressement des collaborateurs aux économies d'énergie et le forfait mobilités durables.

Les subventions et autres charges dont les subventions aux associations et la contribution au Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) s'élèvent à 6,7 M€ soit + 300 k€. Le budget des subventions aux associations est stabilisé. Il convient également de noter une légère hausse de la participation aux satellites en raison de la facture d'énergie qui pèse sur leurs comptes ainsi qu'une progression de la contribution au SDIS.

La dette de Romans est dorénavant peu sensible aux variations des taux d'intérêt grâce à une restructuration active. Pour 2023, les frais financiers connaissent une très légère augmentation (+ 34 k€) sous l'effet conjugué du versement d'une indemnité de sortie des contrats adossés au Livret d'épargne populaire et du choix de la collectivité d'un recours anticipée à l'emprunt fin 2022, à un taux de 2,68% pour couvrir les besoins de financement de deux années.

Le montant beaucoup plus important au chapitre 67 en 2022 était dû au reversement du résultat du budget eau à la communauté d'agglomération (201 k€). Il revient à un niveau plus conforme en 2023.



- Aménagements urbains, Environnement
- Services généraux
- Sport et Jeunesse
- Culture
- Ecoles
- Sécurité
- Action économique

Les principaux projets d'aménagement et travaux réalisés en 2023 sont les suivants :

Projets/Opérations	Dépenses TTC
Aménagement de la Savasse	5 731 776 €
Aménagement chemin des Bœufs	2 124 816 €
Travaux de mise en sécurité, accessibilité et réaménagement des écoles	1 626 616 €
Boulodrome Emile Gras	1 532 410 €
Aménagements de voirie	917 753 €
Réfection de la Tour Jacquemart	821 682 €
Réaménagement de la Maison du Mouton	737 930 €
Etudes aménagement Place Jean-Jaurès	434 208 €
Parc Saint Romain	339 510 €
Mise en accessibilité voirie	234 403 €
Déploiement de la vidéoprotection dans tous les quartiers	197 451 €
Aménagement Balzac tranche 2 et 3	155 516 €

Dépenses d'investissement sur la période 2021-2023 :

Chapitre	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Evolution en valeur de CA 2022/2023	Evolution en % 2022 / 2023
16 - Emprunts et dettes assimilées	4 415 633,64 €	4 173 425,97 €	4 657 119,56 €	383 693,59 €	9,19%
204 - Subventions d'équipement versées	588 261,82 €	998 648,96 €	652 216,43 €	-344 432,53 €	-34,56%
20 - Immobilisations incorporelles	615 149,23 €	598 446,58 €	570 819,01 €	-27 627,57 €	-4,62%
21 - Immobilisations corporelles	3 188 829,99 €	3 583 768,26 €	2 888 792,27 €	-894 975,99 €	-24,97%
23 - Immobilisations en cours	8 514 402,68 €	9 125 189,38 €	16 246 514,99 €	7 121 325,63 €	78,04%
27 - Autres immobilisations financières	0,00 €	100 216,14 €	1 843,61 €	-98 372,53 €	-98,16%
4541 - Travaux effectués d'office pour le compte de tiers	9 193,51 €	23 284,16 €	79 004,00 €	55 719,84 €	239,30%
4581 - Opérations sous mandat	316 514,40 €	1 210 398,22 €	627 886,36 €	-582 511,86 €	-48,13%
DEPENSES REELLES	17 647 985,27 €	19 811 377,65 €	25 424 196,23 €	5 612 818,58 €	28,33%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 240 573,74 €	1 599 286,96 €	1 238 810,02 €	-360 476,94 €	-22,54%
DEPENSES ORDRE ENTRE SECTION	1 240 573,74 €	1 599 286,96 €	1 238 810,02 €	-360 476,94 €	-22,54%
041 - Opérations patrimoniales	519 659,70 €	1 129 725,60 €	542 394,81 €	-587 330,79 €	-51,99%
DEPENSES ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	519 659,70 €	1 129 725,60 €	542 394,81 €	-587 330,79 €	-51,99%
TOTAL DEPENSES DE INVESTISSEMENT	19 408 218,71 €	22 540 390,21 €	27 205 401,06 €	4 665 010,85 €	20,70%

2.2 Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent au global à 24,3 M €.

Les recettes réelles représentent 16,27 M€ et se décomposent selon les éléments ci-après indiqués.

Le montant du FCTVA (1,76 M€) continue de progresser (+537 k€) proportionnellement à l'évolution positive des dépenses d'équipement entre 2021 et 2022 puisque cette recette est perçue avec deux ans de décalage.

Par ailleurs, en corolaire avec la conduite des nombreux projets d'investissement, la commune a bénéficié de plusieurs subventions d'équipement (3,4 M€), la recherche des financements extérieurs restant une priorité et une constante pour permettre la mise en œuvre de l'ambitieux programme.

Si la Région Auvergne Rhône-Alpes continue d'être un partenaire privilégié, la collectivité a également bénéficié d'accompagnements de l'Etat ou les établissements publics qui y sont rattachés (2,4 M€) notamment avec la perception d'un acompte de l'Agence de l'Eau (1 M€) pour la réalisation du projet de découverte de la Savasse.

La commune a également bénéficié du soutien du Département (378 k€), notamment au titre du dispositif Grandes Villes.

Recettes d'investissement sur la période 2021-2023 :

Chapitre	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Evolution en valeur de CA 2022/2023	Evolution en % 2022 / 2023
10 - Dotations, fonds divers et réserves	6 194 234,40 €	7 303 282,79 €	7 188 926,65 €	-114 356,14 €	-1,57%
13 - Subventions d'investissement	1 867 316,84 €	3 358 560,68 €	3 457 760,07 €	99 199,39 €	2,95%
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 500 000,00 €	2 500 000,00 €	4 400 000,00 €	1 900 000,00 €	76,00%
204 - Subventions d'équipement versées	0,00 €	510 000,00 €	0,00 €	-510 000,00 €	SO
21 - Immobilisations corporelles	1 820,02 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	SO
23 - Immobilisations en cours	1 686,25 €	30 866,85 €	398 846,70 €	367 979,85 €	SO
27 - Autres immobilisations financières	0,00 €	127 129,21 €	0,00 €	-127 129,21 €	SO
4542 - Travaux effectués d'office pour le compte de tiers	73 718,46 €	8 834,13 €	59 619,96 €	50 785,83 €	SO
4582 - Opérations sous mandat	316 514,40 €	950 507,77 €	774 076,05 €	-176 431,72 €	-18,56%
RECETTES REELLES	10 955 290,37 €	14 789 181,43 €	16 279 229,43 €	1 490 048,00 €	10,08%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 245 366,67 €	4 661 614,89 €	7 507 174,47 €	2 845 559,58 €	61,04%
RECETTES ORDRE ENTRE SECTION	4 245 366,67 €	4 661 614,89 €	7 507 174,47 €	2 845 559,58 €	61,04%
041 - Opérations patrimoniales	519 659,70 €	1 129 725,60 €	542 394,81 €	-587 330,79 €	-51,99%
RECETTES ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	519 659,70 €	1 129 725,60 €	542 394,81 €	-587 330,79 €	-51,99%
TOTAL RECETTES DE INVESTISSEMENT	15 720 316,74 €	20 580 521,92 €	24 328 798,71 €	3 748 276,79 €	18,21%

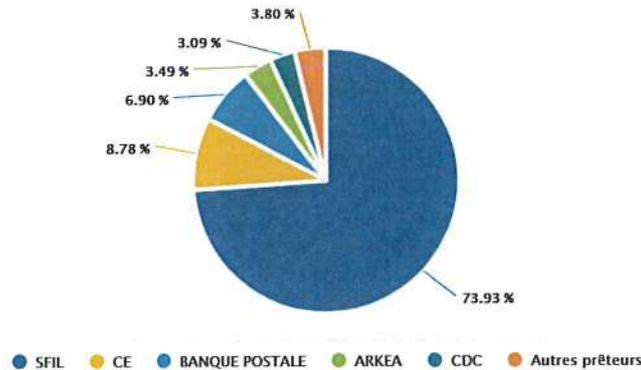
III. Etat de la dette – Budget Général

En 2021 et 2022, la ville avait mobilisé 2,5 M€ d'emprunt chaque année.

Pour maintenir une trajectoire de diminution du taux d'intérêt moyen de la dette romanaise (2,68%), il a été décidé d'anticiper les appels à emprunt sur 2022 profitant ainsi du taux d'intérêt particulièrement intéressant. Ainsi, 4,4 M€ ont été contractualisés en 2022 pour le budget général. La trajectoire de l'endettement a été forcément impactée. Le niveau d'endettement a progressé à fin 2023 en raison des mobilisations anticipées. Il diminuera néanmoins fin 2024 à un niveau inférieur à celui de fin 2022.

Caractéristiques de la dette au :	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
Dettes liées au fonds de soutien	12 699 k€	11 112 k€	9524 k€	7937 k€
L'encours de dette, hors fonds de soutien, est de	52 962 k€	52 637 k€	52 551 k€	53 981 k€
Son taux moyen s'élève à	3,49%	3,40%	3,39%	3,38%
Sa durée résiduelle moyenne est de	17 ans et 7 mois	17 ans	16 ans et 6 mois	16 ans et 1 mois
Sa durée de vie moyenne est de	10 ans et 1 mois	9 ans et 9 mois	9 ans et 6 mois	9 ans et 1 mois

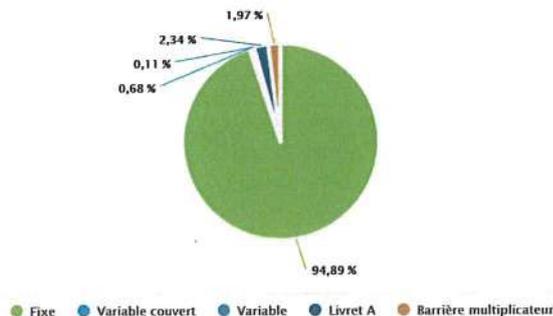
Répartition par prêteur



La dette reste détenue essentiellement par la SFIL (Société de Financement Local) en raison des encours passés (les 45 % désensibilisés) mais aussi des nouveaux emprunts mobilisés pour sortir de cette situation. On note néanmoins depuis quelques années une diversification des prêteurs, cette dernière tient aussi à l'amélioration de la crédibilité de la collectivité.

Il ne reste fin 2023 que très peu de risque sur la dette. La cotation A1 représente un peu plus de 98 % de la structure de la dette.

Dette par type de risque



Au 31 décembre 2015, le taux moyen de la dette de Romans était de 5,44 % mais comportant un encours de 10 M€ avec un risque d'un taux à plus de 20 %.

Au 31 décembre 2023, il se situe à 3,38 % sans risque pour l'ensemble des budgets. L'abaissement du taux moyen de la dette continue.

Avant de procéder au vote, Madame Marie-Hélène THORVAL quitte la salle du conseil. Le Conseil municipal est sous la présidence de Philippe LABADENS.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver le compte administratif 2023 du budget principal dont les montants sont conformes au compte de gestion 2023.

La délibération est adoptée à la majorité par :

- 26 voix pour
- 7 voix contre

Télétransmission le

Affichage

Du

Au

Marie-Hélène THORVAL
Maire de Romans-sur-Isère